

**ONUDC**Office des Nations Unies  
contre la drogue et le crime

6 décembre 2013

Français

Original: anglais

---

**Le Directeur exécutif**

**Contribution du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'examen de haut niveau de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, auquel la Commission des stupéfiants doit procéder en 2014**

**I. Contexte**

1. En mars 2009, lors du débat de haut niveau de la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants, les États Membres ont adopté la Déclaration politique et le Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue. Dans la Déclaration politique, ils ont fixé à 2019 la date butoir à laquelle les États devaient avoir éliminé ou réduit sensiblement:

- a) La culture illicite du pavot à opium, du cocaïer et de la plante de cannabis;
- b) La demande illicite de stupéfiants et de substances psychotropes; et les risques sanitaires et sociaux liés aux drogues;
- c) La production, la fabrication, la commercialisation, la distribution et le trafic illicites de substances psychotropes, notamment de drogues synthétiques;
- d) Le détournement et le trafic illicite de précurseurs;
- e) Le blanchiment d'argent lié aux drogues illicites.

2. Dans cette déclaration, les États Membres ont également décidé que la Commission des stupéfiants devrait, à sa cinquante-septième session, en 2014, mener un examen de haut niveau de l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action, et ils ont recommandé que le Conseil économique et social consacre un débat de haut niveau à un thème lié au problème mondial de la drogue et que l'Assemblée générale tienne une session extraordinaire sur la lutte contre ce problème.

3. Le présent document a pour but de fournir un support aux discussions qui se tiendront lors de l'examen de haut niveau, en présentant les tendances mondiales que l'évolution du problème de la drogue a dessinées depuis l'adoption du Plan



d'action et en apportant quelques réflexions sur la voie à suivre. Il est divisé en trois parties. La première partie fait le point sur la situation en matière de drogue à mi-parcours du processus d'application du Plan d'action, décrivant la manière dont la situation a changé au cours des cinq dernières années en termes d'avancées, de stagnations et de régressions. La deuxième partie expose les enseignements tirés de la mise en œuvre de programmes ayant effectivement permis d'atteindre les objectifs fixés dans les conventions internationales relatives au contrôle des drogues et dans le Plan d'action. La dernière partie présente quelques réflexions sur la politique à suivre en matière de contrôle des drogues. Ce document n'a pas de visée prescriptive, puisque c'est aux États Membres qu'il revient de formuler des décisions quant à l'avenir de la politique internationale de contrôle des drogues.

## **II. Tendances mondiales ayant suivi l'adoption de la Déclaration politique: avancées, échecs ou absence d'évolution?<sup>1</sup>**

4. Les progrès accomplis dans les domaines visés par le Plan d'action depuis son adoption en 2009 sont inégaux. Les mesures prises par les gouvernements dans la poursuite des objectifs du Plan d'action ont fait apparaître des tendances encourageantes, mais il existe aussi des domaines dans lesquels la situation à l'échelle mondiale n'a pas sensiblement évolué depuis 2009. Ces dernières années ont vu l'essor ou l'aggravation de problèmes nouveaux, qui n'avait pas été anticipés ou auxquels il n'avait pas été accordé suffisamment d'importance dans le Plan d'action.

### **A. Avancées**

5. Des progrès ont été faits dans l'application de mesures destinées à maîtriser l'offre et la demande, comme en attestent les réductions perceptibles, depuis 2007, de la production et de l'usage de cocaïne, de l'usage d'opiacés dans certaines régions, de l'usage de drogue par injection et de la propagation du VIH/sida dans certains pays, de l'offre et de l'usage de résine de cannabis et d'"ecstasy", et du détournement de précurseurs depuis le commerce international. Parallèlement, des améliorations notables ont été constatées en matière d'administration des traitements et de coopération internationale.

6. Le marché mondial de la cocaïne s'est contracté au cours des cinq dernières années. La superficie totale des terres consacrées à la culture du cocaïer a été réduite de 26 % entre 2007 et 2012, et l'usage de cocaïne en Amérique du Nord, premier marché de la cocaïne au monde, a chuté de 35 % environ entre 2007 et 2011, tandis qu'en Europe, deuxième marché au monde, il a stagné, et même baissé dans les pays constituant les principaux marchés de la cocaïne. Les augmentations constatées sur d'autres marchés de la cocaïne (en Amérique du Sud, en Océanie, en Asie et en Afrique) n'ont pas compensé la baisse observée en Amérique du Nord.

---

<sup>1</sup> Du fait que les données les plus récentes qui soient disponibles portent sur 2011 ou 2012 (uniquement sur certaines questions), l'examen concerne la période 2007-2011 ou 2007-2012 lorsque c'est possible.

7. Des progrès ont aussi été réalisés en termes de réduction de la demande d'héroïne en Europe occidentale, qui a constitué pendant de nombreuses années le marché le plus lucratif. Le nombre de personnes faisant un usage illicite d'opiacés en Europe occidentale et centrale (principalement des consommateurs d'héroïne) était estimé en 2011 à 1,1 million<sup>2</sup>, soit moins que les 1,4 million de personnes recensées en 2007<sup>3</sup>. En outre, le nombre de décès liés aux opioïdes a diminué en Europe occidentale et centrale. L'usage illicite d'opiacés reste toutefois élevé en Europe orientale<sup>4</sup>. Cependant, les progrès réalisés en Europe ont été en partie contrebalancés par des augmentations dans d'autres régions du monde, notamment dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique qui sont utilisés par les trafiquants d'héroïne comme zones de transit et dans lesquels les services de prévention et de traitement ne sont pas encore complètement au point<sup>5</sup>.

8. La mise en œuvre de programmes de développement alternatif a entraîné une réduction durable de la superficie de certaines cultures illicites, en particulier des cultures de cocaïer. Les programmes qui ont effectivement permis de réduire les cultures illicites et d'améliorer la situation socioéconomique des petits exploitants comprenaient des actions globales axées sur l'amélioration ou la mise en place des infrastructures nécessaires, l'amélioration de la qualité et du rendement des cultures vivrières de manière à lutter contre l'insécurité alimentaire, et l'introduction et le développement de cultures commerciales productives de manière à générer des revenus. Le financement du développement alternatif et l'assouplissement des conditions d'accès au marché pour les produits qui en sont issus, rendus possibles par les donateurs et la communauté internationale, se sont révélés fondamentaux pour des stratégies viables de contrôle des cultures, sous réserve d'un engagement à long terme. L'ONUDC a continué de jouer son rôle de catalyseur pour ce qui est de promouvoir la coopération Sud-Sud, d'encourager les échanges de données d'expérience entre États Membres et de fournir une assistance technique sur le terrain. Dans ses activités de conception de programmes de développement alternatif et de soutien à l'élaboration de politiques, l'ONUDC s'est conformé à la Déclaration politique et au Plan d'action de 2009, y compris à la partie du Plan d'action intitulée "Coopération internationale pour l'éradication des cultures illicites destinées à la production de stupéfiants et de substances psychotropes et pour le développement alternatif", ainsi qu'aux Principes directeurs des Nations Unies sur le développement alternatif et à la Déclaration de Lima sur le développement alternatif.

9. Dans plusieurs pays ayant mis en place des programmes fondés sur des données factuelles pour réduire les conséquences néfastes de l'usage illicite de drogues chez les usagers pratiquant l'injection, une baisse du nombre de nouveaux cas d'infection à VIH a été observée au sein de cette population. Cela semble avoir été le cas, par exemple, dans de nombreux pays d'Europe occidentale et d'Océanie, où des programmes d'échange de seringues et des traitements de substitution aux opioïdes, associés à un ensemble d'autres services sanitaires et sociaux, paraissent

---

<sup>2</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2013* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.XI.6).

<sup>3</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2009* (publication des Nations Unies, numéro de vente: F.09.XI.12).

<sup>4</sup> EMCDDA, *Rapport européen sur les drogues. Tendances et évolutions – 2013*, mai 2013.

<sup>5</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2013*.

avoir conduit à une diminution des comportements à risque liés à l'injection de drogues, lesquels sont associés à la propagation du VIH. En dépit des progrès encourageants observés dans ces pays, l'épidémie de VIH parmi les usagers de drogues par injection constitue, à l'échelle mondiale, un problème qui est loin d'être résolu.

10. Certains éléments indiquent que l'offre et le trafic de résine de cannabis ont diminué à l'échelle mondiale. La culture de la plante de cannabis s'est réduite ou stabilisée dans les principaux pays producteurs de résine, et certains signes permettent d'affirmer que le marché mondial de la résine s'est contracté. Les saisies de résine de cannabis réalisées dans le monde ont chuté de 21 % au cours de la période 2007-2011, ce qui, conjugué à une relative stabilité des prix, porte à croire que l'offre et la demande de résine ont toutes deux baissé. La réduction du marché mondial de la résine de cannabis semble toutefois avoir été contrebalancée par l'augmentation des niveaux de production d'herbe de cannabis, activité qui a de plus en plus souvent lieu dans des installations illicites en intérieur, principalement dans les pays les plus développés.

11. D'une manière générale, des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre à l'échelle nationale de mesures permettant de réduire efficacement à la fois la demande et l'offre<sup>6</sup>. Cela étant, il faut faire preuve de persévérance et de dynamisme pour éviter que ces succès ne soient que passagers. Ainsi, la production et l'usage de MDMA ("ecstasy") ont fortement diminué ces dernières années, les saisies de la substance chutant de 78 % entre 2007 et 2011, du fait en particulier d'un meilleur contrôle des précurseurs. Au niveau mondial, les saisies de méthylènedioxy-3,4 phényl propanone-2 (3,4-MDP-2-P, aussi appelée PMK), principal précurseur de la MDMA, ont chuté de 95 % au cours de la même période, ce qui laisse penser que le trafic de ce précurseur s'est beaucoup réduit. Cependant, les trafiquants se sont adaptés à cette évolution en ayant recours à des "pré-précurseurs" et à des substances de remplacement. Il est crucial de mener des travaux de recherche plus poussés qui permettent de comprendre le problème des drogues synthétiques illicites et la gamme de produits disponibles sur le marché illicite, et de tenir systématiquement compte de ces données et d'autres informations dans le cadre des activités de surveillance et d'enquête si l'on veut inscrire dans la durée certains des résultats obtenus depuis l'adoption du Plan d'action.

12. En 2012, une grande variété de pays ayant communiqué des données à l'ONUDC menaient des activités préventives de portée générale, tandis qu'ils étaient moins nombreux à pratiquer une prévention plus ciblée, consistant par exemple en des formations aux compétences familiales ou parentales. La plupart des pays ont indiqué avoir mis en place des structures de soin aussi bien résidentielles qu'ambulatoires, avec services de consultation, thérapies comportementales cognitives, entretiens motivationnels, cures de désintoxication, groupes d'autosupport, dépistage, brèves interventions, structures de soin, assistance sociale et services de réadaptation et de postcure, qui sont plus largement disponibles que les traitements de maintenance aux opioïdes et les traitements aux antagonistes opioïdes, les programmes d'échange de seringues, les traitements antirétroviraux destinés aux usagers de drogues et les services de dépistage et de traitement des

---

<sup>6</sup> D'après le questionnaire destiné aux rapports annuels, auquel 56 pays, dont des pays d'Europe, d'Asie et des Amériques essentiellement, et un pays d'Afrique et d'Océanie, ont répondu.

infections sexuellement transmissibles chez les usagers de drogues<sup>7</sup>. Depuis 2009, l'ONUDC a lancé d'importantes initiatives visant à aider les États Membres à axer leur système de lutte contre la drogue sur la santé, comme ils s'y sont engagés. En collaboration avec l'OMS, l'ONUDC a, en améliorant et étendant les services offerts dans 38 pays, touché au moins 14 000 personnes souffrant de troubles liés à la drogue. Les publications phares qu'il a consacrées au traitement en tant que solution à privilégier aux sanctions pénales (sortie en 2010) et à la prévention de la surdose aux opioïdes (sortie en 2013) ont encore encouragé le recours à un traitement de la toxicomanie fondé sur des données scientifiquement validées, respectueux des droits de l'homme et administré dans des structures de proximité plutôt que dans des centres de détention. S'agissant de prévention de l'usage de drogues illicites et d'autres comportements à risque, 7 000 parents et enfants, dans 15 pays, ont bénéficié d'une formation aux compétences familiales devant permettre d'améliorer la vie de famille, important facteur de protection contre la tentation de la consommation de drogues illicites. Les Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues ont été publiées en 2012 et ont commencé à être diffusées auprès des décideurs de 20 pays dans le cadre d'une initiative intitulée "Stratégie de prévention et décideurs". En conséquence, la connaissance de la prévention fondée sur des données validées s'est accrue de 19 % parmi les participants, et des plans visant à améliorer la prévention antidrogue à l'échelle nationale ont été mis au point. En outre, dans quatre pays, l'ONUDC a élaboré et expérimenté des protocoles concernant la prestation de services aux enfants exposés aux drogues à un très jeune âge. Pour ce qui est de la sensibilisation, l'initiative s'adressant aux jeunes mobilise ces derniers par le biais des réseaux sociaux ainsi que d'activités menées sur le plan local qui ont permis de toucher 20 000 jeunes dans 25 pays. Enfin, l'ONUDC a revu la partie de la Loi type se rapportant à l'accès aux drogues placées sous contrôle à des fins médicales, et il met un ensemble d'interventions à l'essai dans trois pays.

13. En ce qui concerne l'offre de drogues, les techniques d'enquête spéciales sont maintenant autorisées par la loi dans presque tous les pays ayant répondu au questionnaire destiné aux rapports annuels. Les pays étaient une majorité à faire appel aux techniques d'infiltration et aux livraisons surveillées. Ils étaient nombreux à proposer des cours de formation spécialisés destinés à sensibiliser les agents des services de détection et de répression et à renforcer la capacité de ces derniers à répondre aux défis que représentait le recours aux nouvelles technologies<sup>8</sup>.

14. Les pays se sont rendus compte qu'ils ne pouvaient pas lutter individuellement contre le trafic de drogues, et l'engagement en faveur de la coopération internationale reste fort. Depuis l'adoption du Plan d'action, la coopération au sein

---

<sup>7</sup> Pour de plus amples informations, on se reportera au document sur les mesures prises par les États Membres en application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, dont la Commission des stupéfiants sera saisie à sa session de 2014.

<sup>8</sup> Pour de plus amples informations, on se reportera au document sur les mesures prises par les États Membres en application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, dont la Commission des stupéfiants sera saisie à sa session de 2014.

d'organes intergouvernementaux<sup>9</sup> n'a cessé d'offrir aux communautés régionales et internationale des possibilités de définir des démarches et des solutions communes face au problème de la drogue. De nouvelles initiatives bilatérales, régionales et internationales ont facilité la coopération sur le terrain.

### **Coopération bilatérale**

15. En 2012, les pays ayant répondu au questionnaire destiné aux rapports annuels étaient une majorité à avoir mis en place des agents de liaison et entrepris des opérations conjointes et des échanges d'informations avec d'autres pays. Ils étaient environ 40 % à extraditer les auteurs d'infractions liées à la drogue (y compris leurs propres nationaux) vers des pays étrangers au titre d'accords bilatéraux, régionaux ou internationaux. La moitié des pays ayant répondu bénéficiaient d'une assistance technique, et l'autre moitié fournissait une telle assistance à d'autres pays. Un tiers des pays ayant répondu, ou près des trois quarts des pays bénéficiant d'une assistance technique, indiquaient avoir reçu une telle assistance par l'intermédiaire de l'ONU.

### **Coopération régionale**

16. La communauté internationale est de plus en plus consciente de l'importance cruciale que revêt la coopération régionale pour une action efficace et coordonnée face au problème de la drogue et aux autres problèmes transfrontières. L'angle d'approche régional peut contribuer de manière déterminante à renforcer les facteurs incitatifs et la responsabilité au niveau national, et les organisations régionales offrent une plate-forme de plus en plus solide pour l'action. Ce point a été mis en avant dans son rapport par le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015. Les cinq réunions régionales annuelles des chefs des services chargés au plan national de la lutte contre le trafic illicite des drogues constituent une bonne base pour la coopération régionale. En parallèle, l'ONUDC a promu ces dernières années toute une série d'initiatives régionales visant à lutter contre le problème de la drogue. De nouveaux centres régionaux de renseignement criminel s'inspirant des bonnes pratiques d'INTERPOL, de l'Office européen de police (Europol) et de l'Organisation mondiale des douanes ont été créés [Centre régional d'information et de coordination d'Asie centrale pour la lutte contre le trafic illicite de stupéfiants, de substances psychotropes et de leurs précurseurs (CARICC) et Centre d'information criminelle du Golfe (GCIC)], ainsi qu'une cellule de planification conjointe couvrant l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan. Des réseaux régionaux de procureurs traitant d'affaires de criminalité organisée ont été constitués dans le cadre du Programme mondial de renforcement des moyens de prévenir et combattre le crime organisé. Parmi les autres initiatives opérationnelles régionales soutenues par l'ONUDC en vue de lutter contre le trafic de drogues et

---

<sup>9</sup> Outre la Commission des stupéfiants, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont tenu de nombreux débats sur le sujet et formulé des réponses communes. Un certain nombre d'organes ont aussi mis sur pied des plates-formes communes consacrées à la lutte contre le problème de la drogue par l'intermédiaire d'entités régionales telles que l'Organisation des États américains (OEA), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne, l'Union africaine et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

d'autres activités criminelles en partenariat avec d'autres organisations figurent l'Initiative Côte de l'Afrique de l'Ouest, le Projet de communication aéroportuaire (AIRCOP), l'initiative CASH (visant à lutter contre les flux d'argent illicite et à confisquer les avoirs des réseaux de trafiquants de drogues en Afghanistan et dans les pays voisins), l'initiative STOP (visant à intercepter les envois dans le cadre de l'initiative triangulaire faisant intervenir l'Afghanistan, l'Iran (République islamique d') et le Pakistan) et l'Initiative de sécurité maritime régionale MaReS (qui vise à renforcer la coopération maritime entre la République islamique d'Iran et le Pakistan). L'ONUDC a aussi favorisé la coopération régionale au moyen de programmes régionaux mieux intégrés et interconnectés. Il a ainsi lancé 10 programmes régionaux intégrés, en Afrique de l'Est, en Asie de l'Est et dans le Pacifique, en Amérique centrale, en Europe du Sud-Est, dans les États arabes, en Afrique de l'Ouest, en Afghanistan et dans les pays voisins, en Afrique australe, en Asie du Sud, et dans les Caraïbes. Certains de ces programmes (en Europe du Sud-Est et en Asie du Sud-Est, par exemple) en sont déjà au début de leur deuxième phase. L'objectif est d'appuyer l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, au moyen d'une approche équilibrée visant à la fois la demande et l'offre.

### **Coopération interrégionale**

17. Au nombre des activités de portée mondiale et interrégionale qui ont donné de bons résultats ces dernières années, on mentionnera l'Initiative du Pacte de Paris, partenariat international clef bien établi (réunissant 58 États membres et 20 organisations) ayant pour objet de lutter contre le trafic et la consommation d'opiacés afghans, et le Programme mondial de l'ONUDC contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, qui aide les autorités nationales d'Afghanistan et des pays voisins à recueillir des informations sur les flux financiers illicites liés aux opiacés afghans et à entraver ce type de versements de manière à s'attaquer aux plus hauts échelons des groupes criminels organisés. Le Programme mondial de contrôle des conteneurs de l'ONUDC et de l'Organisation mondiale des douanes, destiné depuis 2003 à aider les États Membres à mettre en place des structures de détection et de répression pérennes dans les ports maritimes et les ports secs, s'est également avéré efficace pour lutter contre le trafic de drogues. Grâce à ce programme, ce sont 77 tonnes de cocaïne, 2,2 tonnes d'héroïne, plus de 55 tonnes de cannabis et des conteneurs entiers de produits chimiques précurseurs qui ont été saisis ces 10 dernières années. Considérant que le problème de la drogue devait être traité au niveau interrégional, l'ONUDC a favorisé la coopération entre les centres régionaux de détection et de répression ainsi qu'avec d'autres organisations internationales et régionales reconnues et bien établies, comme INTERPOL, l'Organisation mondiale des douanes et Europol, entre autres, grâce à la "mise en réseau de réseaux", en vue de tirer parti des atouts combinés de ces différentes structures. L'ONUDC a aussi conçu des programmes régionaux de nouvelle génération, qui sont intégrés et interconnectés, et une approche interrégionale qui permet la mise en œuvre stratégique d'activités sur plusieurs régions.

## B. Absence de changements importants

18. Malgré les progrès enregistrés dans certains secteurs, la demande globale de drogues n'a pas sensiblement changé au niveau mondial. La prévalence mondiale de l'usage illicite chez les 15-64 ans<sup>10</sup> continue de fluctuer autour de 5 %. Les taux de prévalence pour la plupart des drogues illicites sont restés relativement stables au niveau mondial ces dernières années, malgré des changements importants aux niveaux régional et national. En général, l'usage illicite de drogues comme la cocaïne et l'héroïne continue d'augmenter dans les pays en développement, notamment les pays producteurs et de transit, et stagne ou diminue dans les pays développés.

19. Les conséquences sanitaires de l'usage illicite de drogues sont restées relativement stables. Le nombre d'usagers problématiques de drogues s'est maintenu aux alentours de 27 millions au cours des dernières années, soit 0,6 % de la population mondiale âgée de 15 à 64 ans (fourchette: de 0,3 à 0,9 %). Malgré l'augmentation du nombre de personnes traitées et de la qualité des traitements, la demande non satisfaite reste élevée, quatre usagers problématiques sur cinq n'ayant pas accès au traitement.

20. Selon les estimations de l'ONUDC, en 2011, le nombre d'usagers de drogues par injection était d'environ 14 millions (fourchette: de 11 à 22 millions), soit 0,3 % de la population âgée de 15 à 64 ans<sup>11</sup>. Sur un total de 34 millions de personnes porteuses du VIH dans le monde en 2011<sup>1</sup>, on estimait que 1,6 million (fourchette: de 1,2 à 3,9 millions) étaient des usagers de drogues par injection, soit 11,5 % du nombre total de ces usagers. Dans un certain nombre de pays, l'incidence du VIH chez les usagers de drogues par injection reste élevée, ceux-ci représentant encore plus de 40 % des nouvelles infections à VIH. En outre, les nouvelles estimations mondiales pour 2011 ne traduisent pas nécessairement une baisse réelle mais résultent principalement de la plus grande fiabilité des données dans certains pays où des ressources ont été consacrées à la production de telles données stratégiques. Selon l'ONUSIDA, la couverture des services de prévention du VIH offerts aux usagers de drogues par injection s'est améliorée mais reste encore faible dans de nombreux pays. En général, le nombre de seringues distribuées à ces usagers n'est proche du niveau global recommandé (200 seringues par an et par personne) que dans les pays à revenu élevé (à quelques exceptions près)<sup>12</sup>.

21. D'après les estimations disponibles, la moitié des usagers de drogues par injection sont toujours porteurs du virus de l'hépatite C, maladie infectieuse qui attaque principalement le foie. Les estimations précédentes donnaient le même ordre de grandeur. Si elle n'est pas traitée efficacement<sup>13</sup>, l'hépatite C peut entraîner une cirrhose du foie, un cancer du foie et d'autres formes d'insuffisance hépatique, et finalement la mort.

<sup>10</sup> En 2011, la prévalence annuelle était de 5,2 % de la population âgée de 15 à 64 ans (fourchette: de 3,6 à 6,9 %).

<sup>11</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2013*.

<sup>12</sup> Rapport mondial: rapport ONUSIDA sur l'épidémie mondiale de sida 2013.

<sup>13</sup> KM Turner et al., "The impact of needle and syringe provision and opiate substitution therapy on the incidence of hepatitis C virus in injecting drug users: pooling of UK evidence." *Addiction*, 2011; 106, p. 1978-88.



22. Selon l'estimation de l'ONUDC la plus récente, le nombre de décès liés à la drogue s'établirait à 210 000 par an (fourchette: de 102 000 à 247 000 en 2011)<sup>14</sup>, ce qui est légèrement inférieur aux estimations précédentes de l'OMS (environ 245 000 pour 2004)<sup>15</sup>. Le fait que l'estimation de l'ONUDC soit plus faible étant principalement dû à des différences méthodologiques, on ne peut pas parler d'une baisse statistiquement significative.

23. S'agissant de l'offre, le détournement de précurseurs chimiques provenant de sources nationales et leur passage en contrebande à travers les frontières continuent de poser des problèmes et annihilent en partie les progrès réalisés dans le domaine du contrôle du commerce international de ces substances.

### C. Échecs

24. L'échec le plus grave qui ait été enregistré depuis l'adoption du Plan d'action a été l'augmentation de la culture illicite du pavot à opium qui, après avoir reculé de plus de 20 % entre 2007 et 2009, était revenue en 2012 aux niveaux de 2007 et ne cessait d'augmenter dans tous les grands pays producteurs. Selon les estimations, la culture du pavot à opium en Afghanistan, de loin le principal pays producteur, a atteint un niveau record en 2013, ce qui est particulièrement préoccupant, compte tenu en particulier des incertitudes concernant la manière dont la situation va évoluer après 2014.

25. L'expansion que connaît actuellement le marché illicite des stimulants de synthèse constitue un autre échec grave. Bien qu'étant toujours dispersées, les données disponibles sur l'usage illicite, la fabrication et le trafic de ces substances indiquent toutes une augmentation par rapport à 2007<sup>16</sup>, en particulier pour la méthamphétamine. Plusieurs raisons liées tant à la demande qu'à l'offre peuvent expliquer cette expansion. La fabrication de drogues de synthèse est plus difficile à réprimer que la production de drogues à base de plantes, cette dernière étant moins dispersée et nécessitant plus de temps et plus d'étapes (culture, récolte et fabrication), ce qui donne davantage de possibilités d'intervenir.

26. Le contrôle des précurseurs est la seule stratégie importante de réduction de l'offre de drogues synthétiques. Les stratégies existantes n'ont pas entraîné de réduction effective de la fabrication clandestine de méthamphétamine car les groupes criminels organisés ont trouvé un certain nombre de moyens novateurs pour contourner les mesures de contrôle des précurseurs: utilisation de préparations pharmaceutiques qui ne sont pas placées sous contrôle international; implantation de nouveaux sites de fabrication de méthamphétamine dans des pays où les régimes de contrôle des précurseurs sont insuffisants; détournement de précurseurs au niveau national qui sont ensuite introduits en contrebande dans d'autres pays; utilisation croissante de "pré-précurseurs" qui, n'étant pas placés sous contrôle international, peuvent être exportés dans d'autres pays puis transformés de manière à obtenir les précurseurs chimiques nécessaires à la fabrication de méthamphétamine. En ce qui concerne la demande, la prévention de l'usage illicite de drogues ne cible pas, la

<sup>14</sup> *Rapport mondial sur les drogues 2013*.

<sup>15</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Global Health Risks: Mortality and Burden of Disease Attributable to Selected Major Risks* (Genève, 2009).

<sup>16</sup> Pour de plus amples informations, voir *Rapport mondial sur les drogues 2013*.

plupart du temps, des substances précises; par conséquent, la prévention de l'usage illicite de stimulants de synthèse souffre d'un manque d'interventions et de politiques soutenues de prévention fondées sur des preuves scientifiques. S'agissant de la prise en charge et de la réinsertion des toxicomanes, l'absence de traitement pharmacologique complique considérablement le traitement des personnes dépendantes aux stimulants de synthèse et à d'autres stimulants.

27. Un nombre croissant de pays développés ont signalé une expansion de la culture de cannabis en intérieur, débouchant sur la production de produits très élaborés qui font du cannabis une substance potentiellement plus dangereuse. Cela se traduit notamment par une augmentation de la proportion de toxicomanes traités pour usage de cannabis.

28. Le fait que l'on est parvenu à réduire le trafic et la demande de cocaïne dans les pays développés, notamment en Amérique du Nord, a incité les cartels de la drogue à rechercher de nouveaux débouchés en Amérique du Sud ainsi qu'en Océanie, en Asie et en Afrique. Nombre de pays en développement sont moins bien armés que les pays développés pour faire face à ce problème.

29. La vulnérabilité de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est à l'usage illicite et au trafic de drogues s'est aggravée ces dernières années: on commence à produire de la méthamphétamine à grande échelle en Afrique de l'Ouest et les quantités de cocaïne et d'héroïne transitant par les deux sous-régions sont en augmentation, ce qui a pour conséquence secondaire que l'usage illicite de ces drogues s'accroît.

30. Un certain nombre de pays dans diverses régions ont également enregistré une augmentation de l'usage impropre de médicaments délivrés sur ordonnance, par exemple d'analgésiques contenant des opioïdes de synthèse, de tranquillisants contenant des benzodiazépines ou de sédatifs contenant des barbituriques. Ces substances sont souvent largement disponibles car les règles auxquelles est soumise leur utilisation sont souvent contournées, ce qui permet la création de marchés parallèles. Bien qu'elles soient légales et qu'elles répondent à des besoins médicaux, nombre de ces substances peuvent entraîner une dépendance, et leur usage, en particulier s'il n'est pas conforme aux prescriptions médicales, peut être nocif, voire mortel.

31. En matière de lutte contre l'usage illicite de drogues et la toxicomanie, on ne met pas encore assez l'accent sur la santé dans tous les pays, même si des progrès importants dans ce sens ont été réalisés dans plusieurs régions du monde au cours des dernières décennies. Certains systèmes nationaux de contrôle des drogues accordent encore une place trop importante aux sanctions et aux peines d'emprisonnement par rapport aux soins de santé. Malgré les progrès réalisés, le traitement obligatoire et l'imposition de mesures punitives à titre de traitement sont encore une pratique courante dans certains pays. De même, les personnes faisant un usage illicite de drogues et les toxicomanes touchés par le VIH/sida sont souvent victimes de stigmatisation, de discrimination et de violations de leurs droits, ce qui les dissuade de demander à bénéficier des soins de santé et des services sociaux dont ils ont besoin. Bien que la couverture des services fondés sur des preuves scientifiques ait augmenté dans certains pays, elle est encore insuffisante dans la plupart d'entre eux.

## **D. Secteurs dans lesquels les tendances ne peuvent pas être surveillées**

32. Dans un certain nombre de domaines et de zones géographiques, il n'est toujours pas possible d'assurer une surveillance efficace du problème de la drogue et des mesures prises pour y faire face. De nombreux pays en développement, notamment en Afrique et en Asie, continuent même de manquer des capacités voulues pour compiler, analyser et diffuser les informations les plus élémentaires concernant les drogues. Il reste difficile de déterminer l'ampleur mondiale de phénomènes tels que la culture du cannabis, la fabrication de drogues de synthèse ou les flux financiers illicites alimentés par les profits de la drogue. Le degré d'incertitude des estimations mondiales de la demande est très élevé. Certaines difficultés tiennent au fait que l'évolution des marchés des drogues illicites reste dans une large mesure invisible parce qu'il s'agit d'activités illégales qui sont difficiles à mesurer. Par exemple, estimer les flux de drogues reste ardu parce qu'on ne dispose généralement que de quelques éléments, comme les saisies ou les arrestations, qui ne peuvent pas toujours être utilisés pour déterminer l'évolution du trafic. D'autres difficultés tiennent à la nature étendue du problème de la drogue et à ses ramifications transfrontalières, qui supposent que tous les pays réalisent, de façon concertée et selon une méthode comparable, des travaux de collecte de données très exigeants couvrant tous les aspects du problème. Faute de ressources financières et humaines, il est impossible de quantifier exactement le problème de la drogue dans un certain nombre de pays, et donc difficile de déterminer des tendances précises au niveau mondial.

33. On se heurte également à des problèmes pour ce qui est de mesurer – d'un point de vue planétaire – la couverture, la qualité et l'efficacité des programmes et des services fournis dans les pays face au problème de la drogue. Bien que certains pays fassent état de l'existence de programmes et de politiques, les informations disponibles au niveau mondial ne permettent pas d'évaluer l'accessibilité des traitements, l'efficacité réelle des programmes de prévention et de traitement fondés sur des données probantes, l'ampleur et l'efficacité des programmes de développement alternatif ainsi que l'efficacité des mesures prises pour contrôler l'offre illicite de drogues et lutter contre le blanchiment d'argent.

## **E. Problèmes apparus dans le monde depuis l'adoption de la Déclaration politique de 2009**

34. Il est apparu, ces dernières années, un certain nombre de nouveaux problèmes qui n'avaient pas été anticipés ni traités en détail dans la Déclaration politique de 2009. L'un de ces problèmes majeurs est l'apparition de nouvelles substances psychoactives, substances objets d'usage nocif qui ne sont pas placées sous contrôle international mais qui peuvent constituer une menace pour la santé publique. À la date d'août 2013, plus de 350 nouvelles substances psychoactives avaient été signalées à l'ONUDC par l'intermédiaire de son système d'alerte précoce, alors que 234 substances sont placées sous contrôle au titre de la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et de la Convention sur les substances psychotropes de 1971. Les nouvelles substances psychoactives apparaissent sur le marché mondial à une vitesse sans précédent. Sur les nouvelles substances identifiées par l'ONUDC, une

centaine ont été signalées l'an dernier<sup>17</sup>. L'utilisation qui en est faite n'a toujours pas été largement étudiée, mais les informations limitées dont on dispose donnent à penser que celle-ci est loin d'être négligeable et peut avoir des effets graves sur la santé, contrairement à la façon dont ces substances sont généralement présentées<sup>18</sup>.

35. Un autre défi est le rôle croissant joué par la cybertechnologie dans le trafic de drogues et les activités connexes de blanchiment d'argent. En raison de sa rapidité et de l'anonymat qu'elle permet, cette technologie offre de nouvelles possibilités aux criminels, défiant souvent les stratégies et les lois en vigueur en matière de détection et de répression.

36. On sait depuis longtemps que la violence liée à la drogue a des conséquences fatales pour la société<sup>19</sup>. Ces dernières années, cependant, le trafic de drogues a déclenché une vague de violence massive en Amérique latine (notamment dans certaines régions d'Amérique centrale et d'Amérique du Nord), en Afrique de l'Ouest (en raison de changements dans les itinéraires du trafic) et en Asie occidentale, les pays touchés payant un prix élevé en termes de vies humaines.

37. Parmi les autres défis qu'il reste à relever, il y a l'utilisation croissante de précurseurs de remplacement non placés sous contrôle international. Elle a, comme on l'a vu plus haut, permis au marché des drogues synthétiques de se développer malgré les progrès réalisés dans le contrôle des précurseurs traditionnels, qui sont, eux, placés sous contrôle international<sup>20</sup>.

### III. Enseignements tirés du fonctionnement du système international de contrôle des drogues

38. Au plan mondial, on peut tirer certains enseignements des effets qu'ont eus les politiques et programmes préconisés dans les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues et dans le Plan d'action.

39. *Les substances placées sous contrôle continuent de faire, au niveau mondial, moins de mal que des substances non placées sous contrôle telles que l'alcool ou le tabac, même si les premières tendent à être plus dangereuses.* Tandis que le nombre total de décès annuels liés à la drogue est estimé à quelque 0,2 million, ce chiffre est

<sup>17</sup> La majorité des nouvelles substances psychoactives identifiées à la date d'août 2013 étaient des cannabinoïdes synthétiques; venaient ensuite les phénéthylamines, les cathinones synthétiques, les tryptamines, les substances à base de plantes, les pipérazines et les substances de type phencyclidine (voir le Système d'alerte précoce de l'ONUDC).

<sup>18</sup> Pour de plus amples informations, voir le *Rapport mondial sur les drogues 2013*.

<sup>19</sup> Depuis les années 1970, par exemple, le trafic de drogues entraîne des violences entre groupes criminels organisés en Italie, en Colombie et aux États-Unis.

<sup>20</sup> *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes: Rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2012 sur l'application de l'article 12 de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988* (publication des Nations Unies, numéro de vente: E.13.XI.4), p. 32 à 34; et *Précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes*, p. 28 à 31.

de 2,3 millions pour l'alcool et de 5,1 millions pour le tabac<sup>21</sup>. Cela reflète le fait que les substances psychoactives disponibles légalement sont bien plus répandues que les drogues placées sous contrôle. Le système de contrôle des drogues réduit la disponibilité des substances nocives et atténue les risques élevés liés à leur utilisation. Il pousse également les prix à la hausse, ce qui contribue à réduire la demande.

40. *On ne peut obtenir, dans la lutte contre la drogue, un succès durable qu'en agissant de façon équilibrée, sur l'offre et sur la demande.* Les pays qui ont obtenu des succès dans la lutte contre la drogue ont agi à la fois sur l'offre et sur la demande, mettant en œuvre des interventions, des politiques et des services fondés sur des éléments scientifiques. La recherche a montré que l'offre et la demande influent toutes deux sur les niveaux globaux de consommation de drogues.

41. Dans de nombreuses régions du monde, la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues sont devenus, de problèmes de société et de criminalité, une menace de taille à la sécurité internationale et humaine ainsi qu'à la santé publique et au développement. Dans les pays sortant de conflits en particulier, un lien existe entre trafic de drogues, armes illicites et criminalité organisée, qui influe sur la dynamique économique du conflit et, par conséquent, contribue aussi à la vulnérabilité des États en transition ou en situation de faiblesse.

42. *En mettant en œuvre les conventions internationales relatives au contrôle des drogues dans le cadre d'une approche axée sur la santé, on obtient des résultats tangibles. La prévention, le traitement respectueux des droits de l'homme et la réadaptation constituent en matière de toxicomanie le remède le plus efficace:*

- *Les programmes de prévention fondés sur des données probantes sont, par rapport au coût, les interventions les plus efficaces pour ce qui est de réduire le problème de la drogue, car ils peuvent empêcher ou, du moins, retarder le début de l'usage de drogues.* Chaque dollar dépensé dans la prévention permet d'en économiser au moins dix en frais de santé, d'aide sociale et de justice. Diverses interventions et politiques adaptées au développement des personnes se sont révélées efficaces pour empêcher les gens de commencer à consommer des drogues. Elles ciblent les enfants et les jeunes tout au long de leur développement, de l'enfance à l'âge adulte, cela dans plusieurs cadres (principalement la famille et l'école, mais aussi la communauté, le lieu de travail et le secteur de la santé), visant les vulnérabilités des individus et de leur environnement<sup>22</sup>;
- *Un traitement de la toxicomanie fondé sur des données probantes économise de l'argent et des vies.* Des études donnent à penser que chaque dollar investi dans le traitement de la toxicomanie permet ensuite d'en économiser sept<sup>23</sup>. Plus ce traitement est proposé tôt, meilleures sont, pour les personnes concernées, les chances de sortir de la dépendance;

<sup>21</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Global Health Risks: Mortality and Burden of Disease Attributable to Selected Major Risks*, Genève, 2009.

<sup>22</sup> ONUDC, *Normes internationales en matière de prévention de l'usage de drogues* (Vienne, 2012).

<sup>23</sup> Organisation mondiale de la Santé, *Management of Substance Dependence*, Genève, 2003. [www.who.int/mip/2003/other\\_documents/en/EAAZSubstanceDependence.pdf](http://www.who.int/mip/2003/other_documents/en/EAAZSubstanceDependence.pdf).

- *Lorsqu'il est mis en œuvre un ensemble complet de services de prévention du VIH chez les personnes qui s'injectent des drogues, on observe une réduction des comportements à risque d'infection à VIH et des pratiques d'injection.* Les pays qui ont suffisamment investi dans des programmes qui s'attachent, sur la base de données probantes, à réduire les risques et les méfaits pour prévenir la propagation du VIH via l'injection de drogues ont remarquablement réduit la transmission de ce virus chez les personnes qui s'injectent des drogues et chez leurs partenaires sexuels.

43. *La meilleure façon de réduire durablement les cultures illicites a été de combiner des programmes de développement alternatif et d'éradication et d'intégrer les premiers dans des cadres de développement plus larges.* Des réductions durables des cultures illicites ont été obtenues dans des États qui ont mis en place un contrôle des drogues axé sur le développement, enchaînant de manière appropriée développement alternatif, éradication et répression, et qui ont associé les principaux intervenants à toutes les phases de la conception des projets. Les données relatives aux cultures illicites montrent que lorsque l'éradication de ces cultures s'est effectuée sans programme correspondant de développement alternatif, la réduction des cultures illicites n'a pas été durable. En outre, les stratégies mises en œuvre pour ajouter de la valeur aux produits et encourager l'esprit d'entreprise (petites entreprises dirigées par des agriculteurs, par exemple) ont grandement contribué au succès des actions menées pour dissuader les communautés agricoles de pratiquer des cultures illicites, tout en améliorant le niveau de vie des petits ménages agricoles<sup>24</sup>. La mise en œuvre de stratégies de préservation de l'environnement s'est également révélée utile dans les activités d'éradication de cultures illicites et de développement alternatif. Ces stratégies ont permis aux agriculteurs d'améliorer leur situation économique grâce à une gestion durable des ressources naturelles associée à des programmes d'écotourisme innovants.

44. *Pour réussir à intercepter les substances, il faut qu'il y ait un échange d'informations et une coopération entre les services de détection et de répression aux niveaux national et international.* Cela est devenu particulièrement évident dans le domaine du trafic de drogues par mer, notamment dans des conteneurs commerciaux. Avec le développement croissant des mouvements internationaux de marchandises et de passagers par mer, air et terre, il faut que les autorités conçoivent, en matière de détection et de répression, des mesures efficaces qui préservent la sécurité des frontières, mais n'entraînent pas de charges ou de retards supplémentaires dans la circulation des personnes et des marchandises légitimes. Des initiatives conduites par l'ONUDC, comme le Pacte de Paris, l'Initiative triangulaire, la cellule de planification conjointe, MaReS et CASH, qui se fondent sur le partage d'informations et l'étroite coopération des services de détection et de répression aux niveaux national et international, ont prouvé leur efficacité pour ce qui est d'identifier les envois de drogues illicites.

45. *L'investissement dans la recherche fondée sur des données probantes permet de mener des politiques plus efficaces et productives.* Dans les pays qui ont dûment investi dans la collecte de données, la recherche, le suivi et l'évaluation, et renforcé

<sup>24</sup> On l'a vu, en particulier, dans 14 entreprises dirigées par des agriculteurs et appuyées par l'ONUDC, qui ont accédé aux marchés internationaux de produits du développement alternatif pour plus de 150 millions de dollars en 2012 et qui ne sont pas retournées à des cultures illicites.

les moyens des autorités et de la société civile, des réponses plus stratégiques, efficaces et productives ont été apportées à l'usage et à l'offre de drogues. Une surveillance étroite de la production et de la consommation de drogues est essentielle si l'on veut mettre en œuvre des politiques appropriées et les adapter à un environnement en évolution rapide; de même qu'aucun dirigeant d'industrie ne peut conduire une entreprise sans un système de comptabilité financière (ou de suivi des coûts), on ne peut traiter le problème de la drogue sans un "système de comptabilité" complet et précis des marchés correspondants. Au niveau mondial, la recherche a aidé la communauté internationale à définir son programme d'action en se focalisant sur les nouveaux défis, en estimant et suivant l'ampleur du problème mondial de la drogue et ses différents aspects, et en étudiant le problème de la drogue dans le contexte plus général des marchés criminels et de l'économie<sup>25</sup>.

#### IV. Réflexions sur la voie à suivre en matière de politique internationale de contrôle des drogues

46. *Étant donné sa nature transnationale, le problème de la drogue ne peut être traité isolément, et la communauté internationale doit rester unie dans l'action qu'elle mène pour le combattre.* Aucun État, aussi puissant soit-il, ne peut à lui seul combattre la menace que représentent les drogues. S'il n'a peut-être pas éliminé le problème de la drogue, le système international de contrôle des drogues continue à faire en sorte qu'il n'atteigne pas des proportions ingérables. En réaffirmant leur engagement à œuvrer ensemble à la réalisation des objectifs communs exprimés dans les trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues, les États Membres peuvent renforcer leur détermination à rester unis pour combattre ce problème.

47. *Les recommandations de la Déclaration politique de 2009 demeurent valables aujourd'hui.* Elles donnent de bonnes indications sur la façon dont les stratégies de contrôle des drogues exposées dans les conventions peuvent être mises en œuvre par les pays et par la communauté internationale dans son ensemble.

48. *Il subsiste, dans la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, des problèmes qui doivent être reconnus et débattus ouvertement.* Nombre de ces problèmes tiennent à des idées fausses sur ce que les conventions stipulent effectivement, montrant qu'il est nécessaire d'en faire mieux connaître la teneur et l'esprit.

49. Il importe de réaffirmer l'esprit originel – axé sur la santé – des conventions, dont l'objet n'est pas de mener une guerre contre la drogue, mais de protéger "la santé physique et morale de l'humanité". Elles ne peuvent pas être interprétées comme justifiant – et, moins encore, comme exigeant – une prohibition, mais comme fondant un système de contrôle des drogues dans lequel certaines substances

<sup>25</sup> Des programmes d'envergure mondiale tels que le Programme de surveillance des cultures illicites, le Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques: analyse, situation et tendances (SMART) et le Programme sur le commerce d'opiacés afghans, associés à la collecte et à l'analyse de données qui aboutissent à la publication annuelle du *Rapport mondial sur les drogues*, continuent de fournir les éléments qui guident les politiques internationales relatives au contrôle des drogues.

psychoactives ne sont autorisées qu'à des fins médicales et scientifiques, parce qu'utilisées sans l'avis et la supervision de médecins ou de professionnels de la santé habilités, elles peuvent gravement nuire à la santé de la population et à la société.

50. Si c'est toujours aux États Membres qu'il revient de débattre de l'avenir du système international de contrôle des drogues en place, il convient de noter qu'un démantèlement des dispositions des conventions internationales relatives au contrôle des drogues ne permettrait guère d'atteindre l'objectif ultime du système, qui est, selon les termes des conventions, de protéger "la santé physique et morale de l'humanité". Si l'accès aux drogues n'était pas soumis à contrôle, celles-ci deviendraient plus accessibles, et il en découlerait un risque d'augmentation considérable de leur usage nocif.

51. *La communauté internationale peut adopter de nombreuses stratégies pour s'attaquer aux problèmes actuels en recentrant ses efforts dans l'esprit originel des conventions:*

a) *Mettre à profit le prochain examen de haut niveau pour reconfigurer les réponses apportées au problème mondial de la drogue de manière à rééquilibrer le système de contrôle en l'axant sur la santé et le respect des droits de l'homme, en mettant l'accent sur la prévention et le traitement fondés sur des données probantes et en accordant toute l'attention voulue aux besoins des personnes dépendantes aux drogues, tout en rejetant les stéréotypes culturels, la stigmatisation et la discrimination – tous phénomènes qui limitent l'accès des usagers de drogues aux services.* Les conventions ont pour objectif de protéger les groupes vulnérables tels que les enfants et adolescents à risque, les personnes marginalisées, touchées par l'exclusion sociale ou socialement défavorisées, et les personnes ayant des antécédents de traumatisme affectif ou des problèmes psychiques ou souffrant de troubles de la santé mentale;

b) *Mettre en œuvre des politiques et programmes de lutte contre les drogues qui soient fondés sur des données, un suivi et une évaluation scientifiques.* La toxicomanie est un problème de santé qui peut et doit être prévenu et traité. Aucune autorité nationale ne confierait la prévention et le traitement de problèmes de santé à des autodidactes. Comme pour n'importe quel problème de santé publique, les politiques et programmes de lutte contre les drogues doivent être fondés sur des données scientifiques, notamment issues d'un suivi et d'une évaluation scientifiques, et ils devraient être accessibles et abordables pour tous ceux qui sont atteints de troubles liés à l'usage de drogues. Ces services devraient comprendre des interventions fondées sur des données probantes et visant à réduire les risques de transmission du VIH et d'autres infections qui sont liés à l'usage de drogues, et ils devraient prévoir un continuum de soins axé sur le rétablissement, adapté aux besoins des toxicomanes et débouchant sur des possibilités de réadaptation et de réinsertion sociale;

c) *Mettre en œuvre des politiques et programmes de lutte contre les drogues qui s'inscrivent dans le cadre de l'état de droit et soient pleinement conformes aux normes en matière de droits de l'homme.* La lutte contre le trafic ou l'usage illicites de drogues doit être menée dans le respect des droits fondamentaux. L'application de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue, qui n'a jamais été dans l'esprit des conventions, est susceptible de faire obstacle à la coopération



internationale dans la lutte contre le trafic de drogues, car certaines lois nationales interdisent l'échange d'informations et l'extradition avec des pays pouvant imposer la peine capitale pour les infractions concernées<sup>26</sup>;

d) *Faire la distinction entre les questions de criminalité et celles de santé publique, de telle sorte que l'action de justice pénale vise l'aspect criminel du trafic de drogues et que l'action de santé publique porte sur des mesures scientifiquement fondées de prévention et de traitement des personnes atteintes de troubles liés à l'usage de drogues, les toxicomanes étant considérés comme des patients traités pour une maladie chronique et non comme des criminels.* Les personnes qui sont emprisonnées pour usage de drogues risquent davantage de souffrir de troubles liés à cet usage et de nombreuses autres affections, notamment du VIH, de la tuberculose et d'hépatites virales. Face au problème de la drogue, l'action de santé publique devrait envisager des mesures autres que la poursuite et l'incarcération des personnes atteintes de troubles liés à l'usage de drogues. Les conventions encouragent le recours à des mesures de substitution à l'emprisonnement, et "dépénaliser" la consommation de drogues peut être un moyen efficace de désengorger les prisons, de réaffecter les ressources au traitement et, au bout du compte, de faciliter la réadaptation, la requalification et la réinsertion des toxicomanes;

e) *Prendre des mesures concrètes pour adopter une approche équilibrée entre stratégies de réduction de l'offre et stratégies de réduction de la demande en redistribuant les ressources allouées aux politiques de lutte contre les drogues, en accordant une attention accrue à la santé publique, à la prévention de l'usage nocif, au traitement des troubles liés à l'usage de drogues et à l'accès, à des fins médicales et scientifiques, aux médicaments soumis à contrôle.* Les États Membres ont adopté des résolutions préconisant une approche équilibrée entre réduction de l'offre et réduction de la demande, mais les chiffres montrent clairement que l'application des conventions relatives aux drogues est inégale et manque d'équilibre. La prévention fondée sur des données probantes, ainsi que le traitement, la réduction des risques et des dommages et les programmes de réadaptation et de réinsertion sociales devraient être développés;

f) *Élaborer des programmes interconnectés susceptibles de traiter les aspects multidimensionnels et transrégionaux du problème de la drogue en reliant entre elles différentes initiatives régionales et en mettant en relation les divers acteurs impliqués dans la lutte contre le trafic et l'usage de drogues;*

<sup>26</sup> Conformément à la politique de l'ONU, l'ONUDC préconise l'abolition de la peine de mort. Les résolutions adoptées par l'Assemblée générale en 2007, 2008 et 2010 avec l'appui d'un nombre croissant d'États Membres cherchent à établir un moratoire international sur l'application de la peine de mort en vue de progresser vers l'abolition. Dans ces résolutions, les États qui maintiennent encore en vigueur la peine de mort sont priés d'en limiter progressivement l'application, de réduire le nombre des infractions emportant cette peine et d'instaurer un moratoire sur les exécutions dans la perspective de l'abolir complètement. Les États Membres y sont également invités à respecter les normes internationales, tel le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui précise que, dans les pays où la peine de mort n'a pas été abolie, une sentence de mort ne peut être prononcée que pour "les crimes les plus graves", ce qui en général ne comprend pas les crimes liés à la drogue [Voir ONUDC, "Drug control, crime prevention and criminal justice: a human rights perspective – note by the Executive Director" (E/CN.7/2010/CRP.6-E/CN.15/2010/CRP.1)].

g) *S'attaquer au problème que pose l'apparition de nouvelles substances psychoactives.* Il ne s'agit pas d'un phénomène nouveau, mais le rythme sans précédent auquel ces substances apparaissent impose, si l'on veut être efficace, de prendre des mesures rapidement et de manière concertée au niveau mondial. Toute action isolée au niveau national ou régional présente de nombreuses lacunes que les trafiquants de drogues peuvent exploiter. De plus amples renseignements sont sans doute nécessaires pour déterminer quelles sont les mesures les plus efficaces aux niveaux national et international, mais il convient dans un premier temps d'évaluer la manière dont les conventions internationales relatives au contrôle des drogues en vigueur peuvent permettre de s'attaquer aux nouvelles substances psychoactives. Dans ces conventions figurent déjà des dispositions permettant d'étudier ces substances et de les inscrire à un des tableaux. Allouer des ressources adéquates à ce processus d'étude et d'inscription permettrait de l'accélérer et de l'améliorer, et il serait nécessaire de faire mieux connaître la manière dont les conventions peuvent servir à lutter contre ces nouvelles substances. La communauté internationale dispose aussi d'un autre bon outil, à savoir le partage d'informations sur l'apparition de nouvelles substances psychoactives dans chaque pays. Le Système d'alerte précoce de l'ONUDC permet déjà de centraliser au niveau mondial les informations sur ces substances, ce qui peut aider les pays et la communauté internationale à déceler rapidement l'apparition des menaces qu'elles font surgir. Il est possible d'appuyer davantage et de renforcer encore le Système d'alerte précoce afin de s'assurer que les pays les plus pauvres puissent y participer et qu'il fasse intervenir toutes les institutions œuvrant à détecter les nouvelles substances psychoactives et à déterminer leurs conséquences sanitaires. Il est également possible d'adapter des outils de collecte de données aux niveaux mondial, régional et national en vue de réunir régulièrement des données sur ces substances. Les méthodes de collecte de données couramment employées sont adaptées aux drogues traditionnelles et ne s'appliquent pas de manière adéquate aux nouvelles substances psychoactives. Au niveau des pays, il est nécessaire de sensibiliser à la question et d'élaborer des stratégies de communication appropriées mettant l'accent sur les risques sanitaires associés à l'usage de ces nouvelles substances;

h) *S'attaquer aux problèmes d'insécurité et d'insurrection liés au trafic de drogues.* L'ONUDC a souvent souligné la relation existant entre le trafic de drogues et la violence criminelle, mais la complexité de cette relation ne permet pas de tenir pour acquis qu'une diminution du trafic aboutit automatiquement à une diminution de la violence. Pour mettre au point des solutions efficaces à des problèmes de sécurité multiformes, il est d'abord nécessaire de comprendre les causes profondes de la violence et les liens entre le trafic de drogues et les autres activités criminelles;

i) *Renforcer l'efficacité de la coopération internationale.* La faiblesse de la coopération intergouvernementale contraste fortement avec la structure en réseau serré des groupes criminels mondiaux. Il est nécessaire de partager des données et autres informations et de renforcer l'entraide en menant des opérations communes, en réunissant des éléments de preuve provenant de pays étrangers et en donnant véritablement suite aux demandes d'entraide judiciaire, afin d'identifier les personnes qui organisent la production et le trafic illicites de drogues. Il est également nécessaire de renforcer la réglementation relative aux armes, l'action de détection et de répression transfrontalière et la coopération judiciaire afin de s'attaquer aux trafiquants et producteurs "en gros" qui recourent à la violence;

j) *Promouvoir la coopération régionale dans la lutte contre la criminalité organisée et le trafic transnationaux, grâce à un processus de consultation entre les pays partenaires, les entités régionales et le système des Nations Unies.* Les États sont de plus en plus soumis à des chocs en provenance d'États voisins, ce qui rend nécessaires des solutions transfrontières de portée régionale. Une instance de dialogue entre pays aiderait les gouvernements à déterminer quels sont les effets potentiels au niveau régional et à étudier les moyens de coordonner leurs politiques. En agissant au niveau régional, les programmes régionaux de l'ONUDC facilitent la coopération transfrontière et fournissent un savoir-faire technique pour la mise en œuvre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues, de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la Convention des Nations Unies contre la corruption, ainsi que pour l'adoption des règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale;

k) *S'attaquer au blanchiment d'argent et à la corruption afin de lutter contre le trafic de drogues et de favoriser la coopération internationale.* Le blanchiment d'argent permet de légaliser le produit du trafic de drogues, qui est ensuite utilisé pour financer d'autres activités criminelles ou pour infiltrer l'économie légale et affaiblir les institutions de l'État. La corruption facilite le trafic de drogues et sape les efforts déployés par les gouvernements pour lutter contre lui. Elle compromet également la confiance entre les services de détection et de répression et les institutions judiciaires et entrave la coopération internationale. Il est donc crucial de lutter contre la corruption, tout particulièrement au sein des services de détection et de répression;

l) *Redynamiser la production et le partage des données, des analyses et des connaissances.* De nombreuses lacunes dans les connaissances empêchent encore de cibler les mesures avec efficacité. Il est nécessaire d'investir davantage dans l'amélioration des systèmes de surveillance nationaux, régionaux et mondiaux existants. Cela implique d'investir dans l'extension des systèmes de surveillance existants et dans la mise en place de nouveaux outils de collecte de données et de nouvelles méthodes scientifiques. Le problème de la drogue étant de nature transnationale, il est impossible de le comprendre en examinant la situation qui prévaut à l'intérieur des frontières d'un seul pays; il est donc essentiel de partager des données et d'autres informations pour se faire une idée exacte de la situation en matière de drogue. Il est également nécessaire que les pays réaffirment leur volonté de fournir à l'ONUDC des données et informations exactes, ainsi que le prévoient les conventions;

m) *Améliorer les outils juridiques et programmatiques visant à contrecarrer l'usage que font les trafiquants de drogue des nouvelles technologies, notamment les cybertechnologies.* Pour s'attaquer aux problèmes que posent les nouvelles infractions liées à la cybercriminalité, les services de détection et de répression doivent avoir les connaissances, la formation et la capacité technique nécessaires pour recueillir des éléments de preuve numériques et enquêter sur les infractions liées au trafic facilitées par des dispositifs de transmission ou de stockage électroniques tels que les téléphones mobiles et les ordinateurs personnels. Pour améliorer la capacité globale des services de détection et de répression à lutter contre les infractions en matière de cybercriminalité, il est également essentiel de fournir aux procureurs et aux juges une formation dans les domaines pertinents du

droit pénal, des règles de procédure (notamment en matière d'éléments de preuve électroniques) et de normes et garanties relatives aux droits de l'homme dans le cadre de la cybercriminalité;

n) *Intensifier les mesures visant à assurer l'accès à des fins médicales aux substances placées sous contrôle tout en empêchant leur détournement et leur usage impropre.* Un des principaux objectifs des conventions internationales relatives au contrôle des drogues est de garantir la disponibilité, à des fins de traitement médical, de substances essentielles qui peuvent être "indispensables" pour traiter diverses affections<sup>27</sup>;

o) *S'attaquer au problème de la drogue dans le cadre des politiques de développement.* La criminalité organisée fait planer une grave menace sur le développement en ce qu'elle exacerbe l'inégalité des revenus, inhibe l'activité socioéconomique, influe de manière néfaste sur la santé publique, nuit à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et favorise la violence. Il n'est possible de démanteler un secteur économique lucratif axé sur la production et le trafic illicites de drogues qu'en replaçant l'économie de la drogue dans la perspective d'une politique économique globale. En outre, la toxicomanie est souvent exacerbée par la faiblesse du développement économique et social, et améliorer la situation des communautés les plus défavorisées sur le plan économique et social peut contribuer à la prévenir;

p) *Veiller à ce que tous les acteurs au niveau national et international soient pleinement impliqués et coordonnés dans la mise en œuvre des politiques et programmes de lutte contre la drogue.* En raison de sa nature multiforme, le problème de la drogue appelle une réponse multisectorielle et multidisciplinaire, et un rôle crucial revient à la société civile. Sans un large soutien de cette dernière, qui représente souvent les intérêts de la population touchée, les politiques de lutte contre la drogue courent le risque d'échouer. Il est donc nécessaire de promouvoir une participation active et significative de la société civile, y compris des organisations non gouvernementales, dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de lutte contre la drogue;

q) *Maintenir entre les pays, les organisations de la société civile, le monde de l'entreprise et le système des Nations Unies un dialogue permanent sur la meilleure façon de traiter les problèmes actuels et futurs.* Les marchés de la drogue évoluent rapidement, et les institutions chargées de mettre en œuvre des mesures au niveau mondial doivent également faire preuve de capacité d'adaptation. Par conséquent, un dialogue permanent entre les États Membres, la société civile, les organisations régionales et le système des Nations Unies est indispensable pour qu'ait lieu un échange créatif et dynamique d'idées et d'enseignements sur ce qui a ou n'a pas donné de résultats dans la lutte contre la criminalité organisée et contre les drogues. La Commission des stupéfiants continue d'avoir un rôle central dans ce dialogue en définissant des pratiques communes et des mécanismes d'examen, tels ceux établis dans la Déclaration politique et le Plan d'action. Comme l'a récemment réaffirmé l'Assemblée générale<sup>28</sup>, la Commission des stupéfiants est l'organe des Nations Unies auquel incombe au premier chef la question de la lutte contre la

<sup>27</sup> ONUDC, "An actual reading of the United Nations conventions on narcotic drugs and psychotropic substances" (projet), Vienne, septembre 2013.

<sup>28</sup> Résolution intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue".

drogue, et au sein duquel les États Membres peuvent débattre du problème de la drogue non pas ponctuellement, mais de manière permanente grâce à des consultations d'experts, des réunions spécialisées et des dialogues politiques. Comme tous les processus intergouvernementaux des Nations Unies, la Commission suit des règles particulières en ce qui concerne les relations avec les organisations de la société civile et les organisations internationales. Au cours des années, elle a mis en place un ensemble de consultations formelles et informelles permettant la tenue d'un dialogue large et ouvert. La session extraordinaire de l'Assemblée générale prévue pour 2016 constituera pour les pays une occasion supplémentaire de débattre de mesures communes. Elle pourra grandement bénéficier du savoir-faire technique et politique de la Commission des stupéfiants. Lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale tenue en 1998, la Commission a joué le rôle d'organe préparatoire pour les questions de fond. À sa cinquante-septième session, elle devra, ainsi que l'a demandé l'Assemblée générale, prendre des décisions et présenter, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, des propositions à l'appui du processus préparatoire de cette nouvelle session extraordinaire<sup>29</sup>.

---

<sup>29</sup> Résolution intitulée "Coopération internationale face au problème mondial de la drogue".